



Commune de TOSTAT

Procès-Verbal Conseil Municipal 9 novembre 2017

C.R. n°36

L'an deux mille dix-sept, le 9 novembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué le 5 novembre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LUSSAN, Maire.

Etaient présents : M.M. LUSSAN – MORA – GARCIA – PELAEZ – SOULES – MALLET – Mme SARNIGUET

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MM. TORRES – MARTIGNIER – Mlle FISCHER

M. PELAEZ a été désigné comme secrétaire.

M. le Maire accueille l'ensemble des élus présents et ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

- 1) Redevance assainissement rue de l'Adour,
- 2) Projet fleurissement communal,
- 3) Convention commune et Amicale Laïque (utilisation Tostadium),
- 4) Convention commune et RPI (utilisation Tostadium),
- 5) Extension réseau eau potable (terrain Solange GUINLE),
- 6) Projet photovoltaïque sur atelier municipal,
- 7) Projet centrale hydroélectrique, seuil de Sarniguet,
- 8) Prise en charge par la CCAM tonte extérieur Tostadium,
- 9) Projet achat cureuse (ASA-Communes-CCAM)
- 10) DIG Adour (enquête publique en cours)
- 11) Point sur le cimetière (travaux, réorganisation)
- 12) Questions diverses
 - Info CCAM,
 - Demande de M. BAYAC (rdv)

Approbation PV du 9 novembre 2017

M. le Maire rappelle les points abordés lors de la séance du 9 novembre 2017 et demande, à l'ensemble du conseil municipal, les remarques éventuelles qu'il aurait à formuler sur le procès-verbal correspondant qui leur a été transmis par courrier électronique ou postal.

Aucune remarque n'étant émise, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 9 novembre 2017.

1) Redevance assainissement quartier de l'Adour

Comme chaque année nous devons examiner la redevance assainissement pour la rue de l'Adour. Le calcul est effectué sur la consommation eau potable de l'année 2016, qui est fourni par Veolia. Le produit de la redevance doit être affecté au financement des charges de service.

Suite à un contrôle réalisé en début d'année et au rappel de la Préfecture des Hautes-Pyrénées pour la mise en conformité du système d'assainissement, quelques travaux sont à prévoir. Afin de financer ces travaux il est proposé de fixer la part fixe à 40 € par foyer pour une durée de 3 ans.

Cette compétence devant être transférée à la communauté de communes en 2020, il convient de réhabiliter la station d'épuration avant transfert.

Une demande de subvention est en cours d'instruction auprès de l'Agence Adour Garonne.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2) Projet opération zéro produits phytosanitaires

Le Pays du Val d'Adour, dans le cadre des opérations zéro produit phytosanitaire, se propose de nous accompagner financièrement pour l'acquisition de matériel de désherbage et l'achat de plants qui pourront être financés à 70% par l'Agence Adour-Garonne

Le Pays sera porteur de cette opération, une réunion est prévue avec Mlle Isabelle CARCHAN (Pays de Val d'Adour) pour finaliser cette opération avec l'Agence Adour-Garonne.

Le 16 octobre l'Association Tostat en fleurs s'est réunie avec des membres du conseil municipal pour proposer à la municipalité un plan de fleurissement du village pour l'année 2017- 2018. Ces propositions d'aménagement seront débattues en conseil municipal.

3) Conventions pour utilisation du Tostadium

Afin de régulariser et de réglementer l'utilisation de cet espace, Bénédicte DUBOSC juriste à l'ADAC nous a proposé un modèle de convention et d'arrêté que nous devons valider afin de le soumettre à l'Amicale Laïque ainsi qu'au RPI.

Cette convention sera modifiée et adaptée avec l'adoption d'un règlement intérieur.

4) Extension réseau d'eau potable

Mme Solange GUINLE a déposé un certificat d'urbanisme concernant un terrain situé rue du Bois, référencé section B, parcelle n°167. Ce terrain est situé dans la zone constructible de la carte communale.

Le réseau d'eau potable ne dessert pas cette parcelle, le syndicat d'eau potable a transmis un devis de 4 000.00 €. (2 000.00 € SIAEP, 2 000.00 € pétitionnaire)

Conformément à l'article L 332-15 du Code de l'urbanisme, le pétitionnaire peut financer une extension si elle est située à moins de 100 mètres du réseau.

Le financement ne pouvant être partagé entre la commune et le particulier.

Le conseil municipal décide que la prise en charge sera financée par le pétitionnaire.

5) Projet photovoltaïque sur atelier municipal

Dans le cadre du programme de transition énergétique, le SDE nous a inscrits pour réaliser une opération photovoltaïque sur le toit de l'atelier municipal. Cette opération est financée à 100% par le SDE. Une réunion avec M. Jean CHANEC Ingénieur au SDE sera programmée pour réaliser l'étude de faisabilité et d'impact.

Accord de principe du conseil municipal.

6) Projet centrale hydroélectrique, seuil de Sarniguet

Le SDE a transmis un document de présentation concernant le projet de centrale hydroélectrique sur le seuil de Sarniguet.

La répartition des revenus de l'exploitation de cette centrale fait l'objet d'un désaccord entre la commune de Sarniguet et les ASA.

Compte tenu que l'avenir des ASA est très incertain, il est évident que les communes ou autres structures devront récupérer la gestion et l'entretien.

Le seuil appartient à l'ASA suite à un acte notarié qui date de 1934. Le seuil a été racheté à M. RIVIERE D'ARC.

7) Prise en charge par la CCAM, tonte extérieur Tostadium

En 2018, la CCAM prendra en charge la tonte de cet espace (moyens matériels plus importants à la CCAM) Accord de principe, que je dois valider avec Rolland DUBERTRAND et Frédéric RE.

8) Projet achat cureuse (ASA – Communes – CCAM)

A l'initiative de Denis GRONIER maire de Sarriac, les ASA, les communes de Tostat, Ugnouas, Bazillac, Sarriac, l'achat d'une cureuse pour l'entretien des fossés de Sarniguet à Sarriac (7 000.00 €). Nous devons soumettre cet investissement à la CCAM, car pour l'instant nous avons l'accord pour le tracteur et l'employé (CCAM).

Plusieurs inconnues : traversée du Château pour avoir le droit d'eau et l'entretien (convention à l'étude par l'ADAC), classement des fossés par la DDT, récupération de la TVA, demande auprès d'un privé (épareuse M. COADEBEZ), écluse seuil de Sarniguet.

9) Enquête publique Adour (DIG)

Afin de pouvoir réaliser le programme d'entretien de l'Adour et de ses affluents, le SMGAA doit à la demande de la DDT, réaliser une DIG (déclaration d'intérêt général).

Cette enquête publique est en cours du 16 octobre au 16 novembre. Registres à la disposition du public en mairie (JUILLAN – LEMBEYE – RISCLE – VIC-EN-BIGORRE)

10) Point sur le cimetière (travaux, réorganisation)

Point sur les travaux prévus (sécurisation des lieux, crépi mur, ossuaire, inventaire des sépultures)

11) Questions diverses

- CCAM (extension micro crèche),
- Demande de rendez-vous M. BAYAC.

Fait à Tostat, le 9 novembre 2017

Le maire,

B. LUSSAN

MME FISCHER

M. GARCIA

M. MALLET

M. MARTIGNIER

M. MORA

M. PELAEZ

MME SARNIGUET

M. SOULES

M.TORRES